

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL

Département du Calvados

SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU D'HEULAND



L'an **deux mil vingt-six, le trente avril, à 18h30**, le Conseil syndical du **SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU D'HEULAND, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. François LEBRUN**.

Étaient présents : M. MALFILATRE Sébastien, M. CARDIEL Laurent, M. LEMARCHAND Olivier, Mme BESSON Marie-Louise, Mme MOURNAUD Aurélie, M. MACREL Alain, M. CAUCHE Julien, M. MARTIN Gérard, M. BOULANGER Jean-Louis, M. PATTE Alain, M. LEBRUN François, M. ARSENE Dominique, M. MOISSON Denis, M. GOUEDARD Christian, Mme HERVE Valerie, Mme DUBOS Annie, M. CACHARD Jean-Christophe, M. NICOLLE Franck, M. FROT Roméo.

Suppléants présents : M. HOMOLLE Olivier, M. VAUVARIN Alexandre.

Étaient absents excusés : M. MOURARET Pierre, M. COLIN Olivier, Mme BAGOT Nathalie, M. PEDRONO François, M. BAYET Anthony.

Étaient absents non excusés : M. BEAUFILS Jean-Marc, M. FAUVEL Christophe.

Procurations : M. BAYET Anthony en faveur de M. MACREL Alain, M. MOURARET Pierre en faveur de M. MARTIN Gérard, Mme BAGOT Nathalie en faveur de M. VAUVARIN Alexandre.

Secrétaire : M. FROT Roméo.

Assistaient également : M. LEFRANCOIS responsable du service des eaux, Mme LEGRAND Angélique secrétaire du SMPH.

01 - INSTALLATION DU CONSEIL

M. LEBRUN remercie Houlgate de nous accueillir, et remercie tout le monde d'être présent.

Il précise que tout le monde est là pour l'élection du Président.

M. LEBRUN prend la parole :

« Cela fait 24 ans que je suis au syndicat du Plateau d'Heuland ; 12 ans comme délégué de HEULAND de 2002 à 2014 et 12 ans de 2014 à aujourd'hui comme Président, il est temps de laisser la place.

Je n'ai pas vu le temps passer tant cette mission que vous m'avez confiée m'a passionné.

J'ai toujours été bien entouré et nous avons pu mener à bien ensemble la production et la distribution d'une eau de qualité sur toutes les communes du syndicat.

Je n'ai sans doute pas tout fait bien mais j'ai toujours fait ce que j'ai cru bon de faire. On m'a quelque fois reproché d'avoir conservé un tarif différencié pour les herbages qui été déjà en place à mon arrivée, mais ce tarif consenti pour l'abreuvement des animaux qui passent notamment sur les aires de captage permet d'avoir aujourd'hui une eau de bonne, voire de très bonne qualité.

Ces quelques centimes sont dérisoires comparés au prix à payer pour dépolluer une source polluée.

Nous sommes autonomes et nous avons une grande chance et c'est une grande richesse d'avoir sur nos communes rurales toutes les ressources nécessaires à nos besoins, il faut veiller à en garder la maîtrise.

Je voudrais terminer mon propos en un grand merci à Angélique et à tout le service technique. Ce fut toujours agréable pour moi de travailler à leurs côtés, j'ai pu apprécier leurs compétences, leur disponibilité, leur connaissance du terrain, leurs relations avec les abonnés et les élus. Prenez en soin. »

Maintenant, nous allons à procéder à l'élection du Président, M. LEBRUN explique qu'il ne se sent pas légitime puisqu'il n'est plus élu de la commune de Gonnevillle. Il continue à représenter sa commune en attendant l'élection du Maire qui se déroulera début mai.

En tant que doyen de cette assemblée, néanmoins je ne prendrais pas part au vote puisque je considère que je n'ai pas à m'engager pour ceux qui ne sont pas encore arrivés aujourd'hui.

Avant l'élection je dois procéder à l'appel :

M.	PEDRONO	François	ABSENT
M.	FROT	Roméo	PRESENT
M.	BEUFILS	Jean-Marc	ABSENT
M.	MALFILATRE	Sébastien	PRESENT
M.	CARDIEL	Laurent	PRESENT
M.	LEMARCHAND	Olivier	PRESENT
Mme	MOURNAUD	Aurélie	PRESENTE
Mme	BESSON	Marie Louise	PRESENTE
M.	MACREL	Alain	PRESENT AVEC POUVOIR DE M. BAYET
M.	BAYET	Anthony	EXCUSE
M.	MOURARET	Pierre	EXCUSE
M.	MARTIN	Gérard	PRESENT AVEC POUVOIR DE M. MOURARET
M.	BOULANGER	Jean-Louis	PRESENT
M.	PATTE	Alain	PRESENT
M.	ARSENE	Dominique	PRESENT
M.	MOISSON	Denis	PRESENT

M.	GOUEDARD	Christian	PRESENT
Mme	HERVE	Valérie	PRESENTE
Mme	DUBOS	Annie	PRESENTE
M.	COLIN	Olivier	ABSENT SUPPLEANT M. HOMOLLE
M.	CACHARD	Jean-Christophe	PRESENT
M.	NICOLLE	Franck	PRESENT
Mme	BAGOT	Nathalie	EXCUSEE
M.	VAUVARIN	Alexandre BAGOT	PRESENT AVEC POUVOIR DE Mme
M.	FAUVEL	Christophe	ABSENT
M.	CAUCHE	Julien	PRESENT

Voici la constitution du syndicat telle qu'elle est aujourd'hui. Nous sommes donc 20 avec 3 pouvoirs. Le quorum étant atteint nous pouvons commencer.

M. FROT est désigné secrétaire de séance, membre le plus jeune.

02 - ELECTION DU PRESIDENT

M. LEBRUN a rappelé qu'en application des articles L2122-4, L2122-7 et L5 211-10 du CGT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Syndical. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il demande deux assesseurs, M. MALFILATRE ET M. FROT se proposent.

M. LEBRUN demande à l'assemblée, qui souhaite être candidat.

Mme DUBOS Annie se présente au poste, M. LEBRUN lui laisse la parole afin qu'elle se présente. Voici son discours :

« Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je suis Annie Dubos. Pour des raisons personnelles, je n'étais pas présente à la réunion du 16 avril dernier à Gonnevillle et je m'en excuse. Je commence mon 5ème mandat en tant qu'élue à Houlgate et également mon 5ème mandat comme délégué au syndicat du Plateau de Heuland.

Je souhaite tout d'abord remercier François Lebrun et avoir une pensée pour Alain Larousserie pour le travail accompli, leur engagement constant et les décisions qu'ils ont su porter dans l'intérêt du syndicat dans un contexte souvent exigeant.

Nous sommes réunis ce soir parce que nous partageons une responsabilité essentielle. Garantir à nos usagers un service public de l'eau de qualité, équitable et durable.

Si je me présente aujourd'hui à la présidence, c'est avec une conviction claire : notre syndicat arrive à un moment charnière de son histoire. Nous ne pouvons plus

fonctionner seuls comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Les enjeux techniques, financiers et réglementaires auxquels nous faisons face, nous obligent à évoluer.

C'est pourquoi je vous propose une gouvernance solide, collective et cohérente.

Je m'engage à travailler étroitement avec une Vice-Présidente en la personne de Aurélie Mournaud qui partage pleinement cette vision et ces orientations.

Ensemble avec Aurélie et avec un bureau que nous vous proposerons de manière équilibrée et représentative, nous porterons une ligne claire et lisible au service de toutes les communes.

Notre première responsabilité est de préserver ce qui fait notre force : la régie de l'eau. Elle garantit la maîtrise de nos choix, des coûts, la transparence et une gestion au plus près des besoins des usagers.

Dans un contexte où les enjeux liés à l'eau deviennent de plus en plus stratégiques, conserver une régie est un gage de souveraineté locale et de confiance pour nos usagers.

C'est pourquoi, nous sommes déterminées à maintenir une régie.

Mais préserver ne signifie pas figer. Nous devons aussi avancer, regarder l'avenir avec lucidité.

C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre avec détermination la fusion envisagée depuis déjà plus de 18 mois avec les communes de Dives sur Mer et Houlgate. Cette démarche doit être poursuivie très rapidement et doit aboutir concrètement au plus tard le 1er janvier 2028 car une telle fusion ne peut avoir lieu en cours d'année. Elle doit être construite avec méthode, concertation et lucidité. Elle représente une opportunité : mutualiser nos moyens et préserver nos compétences techniques, renforcer nos capacités d'investissement, harmoniser nos pratiques et gagner en efficacité tout en respectant les identités et les spécificités de chacun.

Cette évolution devra se faire dans le respect de notre territoire. Trouver un équilibre entre communes rurales et communes littorales sera une priorité constante. Les réalités diffèrent mais l'exigence d'équité doit nous rassembler. Chaque commune doit trouver sa place et être entendue.

Nous partageons une même ressource et un même devoir de solidarité. C'est pourquoi nous nous engageons pour que les décisions prises soient à la fois équitables et adaptées.

Compte tenu du fait que nos 3 entités SMPH, Dives sur Mer et Houlgate sont globalement d'une même importance, la fusion devra se faire en respectant cet équilibre au niveau de la gouvernance. Celle-ci devra s'organiser sur la base de 3 fois 1/3 ce qui n'empêche bien évidemment pas, et j'y tiens personnellement, que toutes les communes soient bien représentées autour de la table du conseil et qu'elles puissent participer aux travaux et faire entendre leur voix.

Enfin, nous ne pouvons ignorer les obligations qui s'imposent à nous, notamment les travaux liés aux CVM ainsi que les lourds investissements que nous devons réaliser. Ces enjeux sanitaires et réglementaires exigent de nous rigueur et réactivité. Il en va de la qualité de l'eau distribuée et de la sécurité des habitants de notre territoire. Ces investissements sont indispensables pour garantir la qualité de l'eau et nous devons y répondre avec sérieux ainsi que nous le demande l'Agence Régionale de Santé. Nous devons engager ces travaux avec méthode en recherchant les solutions les plus efficaces techniquement et les plus soutenables financièrement.

Mes chers collègues, le défi qui est devant nous est exigeant. Il nécessite de la vision, du dialogue et de la responsabilité.

C'est pourquoi nous vous proposons une gouvernance fondée sur l'écoute, la transparence et la recherche constante de l'intérêt général.

Ce soir, si vous me faites confiance par vos suffrages et si vous êtes bien tous d'accord avec les grandes lignes que je viens de vous présenter brièvement, alors, accompagnée de Aurélie je suis prête à m'engager pleinement dans cette mission avec vous et à gérer en parallèle dans les mois qui viennent nos obligations à la fois sanitaires et réglementaires qui sont urgentes ainsi que la préparation concrète de la future fusion à venir pour le 1er janvier 2028.

Ce n'est qu'avec une forte majorité qu'Aurélie et moi-même pourront prendre ces responsabilités. »

Mme DUBOS remercie le conseil pour son écoute.

M. LEBRUN demande s'il y a d'autre candidat, personne ne se manifeste.

Le scrutin est ouvert. Les membres du conseil sont appelés un à un à voter en passant par l'isoloir.

Le scrutin clos, les deux assesseurs procèdent au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 12

Bulletins blancs : 2

Bulletin nul : 1

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Annie DUBOS	19	Dix neuf
M. Denis MOISSON	1	Un

Mme DUBOS est donc déclarée nouvelle présidente du SMPH à la majorité, et elle est immédiatement installée.

Mme DUBOS remercie le conseil, et ajoute qu'avec Mme MOURNAUD, elles vont faire un très bon binôme et qu'elles vont pouvoir avancer dans la ligne proposée.

M. LEBRUN laisse la place à Mme DUBOS

03 - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Mme DUBOS Annie prend sa place de nouvelle Présidente et remercie M. LEBRUN et poursuit le conseil.

Il est temps maintenant de déterminer le nombre de Vice-président. Le syndicat a toujours fonctionné avec 1 seul Vice-Président. Je vous propose de continuer avec ce mode de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve la proposition à l'unanimité.

04 - ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT

Maintenant nous allons procéder à l'élection du Vice-Président.

Mme DUBOS demande qui est candidat : Mme MOURNAUD Aurélie est la seule candidate.

Mme DUBOS précise que la loi nous permet de voter sans passer par l'isoloir juste en déplaçant l'urne, cette façon de procéder est adoptée à l'unanimité.

Il faut nommer deux assesseurs : M. MALFILATRE et M. FROT se portent toujours candidats.

Mme MOURNAUD souhaite prendre la parole afin de se présenter :

« Je me présente pour le poste de VP car je souhaite œuvrer pour que nous puissions tous ensemble garder la gestion de notre syndicat, et répondre aux enjeux qui nous attendent. Et tout comme l'a fait François Lebrun depuis des années, faire de mon mieux. Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, c'est mon deuxième mandat, je privilégie toujours le dialogue et la transparence donc si quoique ce soit ne va pas, il ne faut pas hésiter à venir en parler.

En tant que VP si vous m'acceptez, je représenterai les petites communes. Alors je connais et j'entends les craintes que nous, petites communes, pouvons ressentir, à savoir que les petites communes se font manger par les grosses communes. En vue de notre candidature à toutes les deux et par rapport au futur partenariat des 3 entités (Smph, Dives et Houlgate) nous avons échangé de nombreuses fois avec Annie et nous partageons la même vision de transparence pour travailler ensemble, à trois entités, non pas en nous effaçant les uns les autres, mais en nous renforçant mutuellement. Notre syndicat a et gardera la mission d'apporter de l'eau de qualité aux habitants de notre territoire, aussi bien pour la petite ferme au fin fond de la campagne que pour l'immeuble en pleine ville comme le disait si bien Alain Larousserie.

Cette union est un partenariat équilibré. Chacun garde sa voix, chacun garde sa place, et ensemble, nous gagnons en poids, en cohérence et en efficacité.

Le principe de collèges nous garantit justement cet équilibre : personne ne décide seul, mais personne n'est non plus mis de côté. Cela nous oblige à dialoguer, à construire des décisions partagées — et c'est une force.

Notre objectif est simple : un syndicat plus solide, plus lisible, et mieux armé pour répondre aux enjeux qui nous concernent tous.

En avançant ensemble, nous ferons le choix de la confiance, de la responsabilité et de l'avenir.

Je vous remercie pour votre écoute »

Nous allons procéder au vote.

Une fois le scrutin-clos, les deux assesseurs procèdent au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Aurélie MOURNAUD	23	Vingt trois

Mme MOURNAUD est élue Vice-Présidente à l'unanimité et elle est installée immédiatement.

Mme MOURNAUD remercie le conseil de sa confiance.

05 - DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

Madame la Présidente expose que les articles L.5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au Conseil syndical la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat, un certain nombre des attributions de cette Assemblée. Elle l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

- vu les articles L.5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration syndicale, à donner à Madame la Présidente une partie des délégations d'attributions prévue par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil, après avoir entendu Madame la Présidente;

Article 1 :

Madame la Présidente est chargée, par délégation du Conseil syndical, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions suivantes prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux
2. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. pour les marchés passés en procédure formalisée, de signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidences financières, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial dans le respect du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.
4. de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. de passer les contrats d'assurance ;
6. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;
7. de décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;
8. d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre elle pendant la durée du mandat ;
9. de signer les contrats pluriannuels liés au fonctionnement du Syndicat ;
10. rendra compte à chaque réunion des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Article 2 :

Madame la Présidente pourra charger la Vice-Présidente, de prendre en son nom, en cas d'empêchement ou d'absence de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve la délibération à l'unanimité

06 - INDEMNITE DU PRESIDENT

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Présidents, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président (*selon l'importance démographique de la population*) :

Population 12 574 habitants

Taux maximal 21.66

Salaire mensuel brut maximal 890.34 €

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4.73	194.43
De 500 à 999	6.69	274.99
De 1 000 à 3 499	12.2	501.48
De 3 500 à 9 999	16.93	695.91
De 10 000 à 19 999	21.66	890.34

De 20 000 à 49 999	25.59	1051.88
De 50 000 à 99 999	29.53	1213.84
De 100 000 à 199 999	35.44	1456.77
Plus de 200 000	37.41	1537.75

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil Syndical le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la présente délibération.

07 - INDEMNITE DU VICE-PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Vice-présidents, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Vice- Président (*selon l'importance démographique de la population*) :

Population 12 574 habitants

Taux maximal 8.66

Salaire mensuel brut maximal 355.97 €

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1.89	77.69
De 500 à 999	2.68	110.16
De 1 000 à 3 499	4.65	191.14
De 3 500 à 9 999	6.77	278.28
De 10 000 à 19 999	8.66	355.97
De 20 000 à 49 999	10.24	420.92
De 50 000 à 99 999	11.81	485.45
De 100 000 à 199 999	17.72	728.38
Plus de 200 000	18.7	768.67

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil Syndical le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la présente délibération.

08 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION NORD PAYS D'AUGE

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil que le Syndicat adhère au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région Nord Pays d'Auge qui regroupe 17 adhérents.

C'est un Syndicat de secours en eau potable qui est chargé de la gestion d'eau potable dans 8 communes et de la gestion de l'assainissement de certaines.

Nous devons maintenant élire deux représentants titulaires et un suppléant au syndicat mixte de production d'eau potable de la région Nord pays d'Auge.

Mme DUBOS informe qu'elle ne se présentera pas au poste sachant qu'elle est déjà déléguée au titre de la commune de Houlgate.

Elle demande qui souhaite représenter le SMPH, Mme MOURNAUD ainsi que M. MACREL sont désignés en tant que titulaires.

M. LEMARCHAND est lui désigné en tant que suppléant.

Ils sont désignés à l'unanimité.

09 - CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL

Mme DUBOS informe les membres de l'Assemblée qu'elle souhaite s'entourer de plusieurs membres du Conseil pour administrer le Syndicat. Il faut 5 autres membres en plus de la Présidente et de la Vice-Présidente. Il se réunira souvent afin d'informer tout le monde de ce qu'il se passe.

Elle informe également qu'elle a déjà préparé une liste pour l'accompagner qu'elle présentera les candidats un par un puisque c'est un vote à scrutin uninominal.

Nous allons procéder à l'élection de la même façon que l'élection de la vice-présidente.

M. Roméo FROT annonce qu'il a un imprévu et qu'il doit partir. Il quitte le conseil à 19H20.

Madame la Présidente nomme deux assesseurs : M. MALFILATRE et M. CARDIEL

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Sébastien MALFILATRE	22	Vingt deux

Le premier membre M. MALFILATRE est élu à l'unanimité avec 22 voix.

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Denis MOISSON	22	Vingt deux

Le deuxième membre M. MOISSON est également élu à l'unanimité avec 22 voix.

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Laurent CARDIEL	22	Vingt deux

Le troisième membre M. CARDIEL est élu à l'unanimité avec 22 voix.

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Alain MACREL	18	Dix huit
M. Jean Louis BOULANGER	4	Quatre

Le quatrième membre nommé par Madame la Présidente est M. MACREL, M. BOULANGER se porte candidat également.

M. MACREL est élu à la majorité.

Le cinquième membre est M. MARTIN, M. VAUVARIN représentant de Saint Vaast en Auge informe le conseil que Mme BAGOT absente excusée voudrait également intégrer la commission.

Mme DUBOS lui répond que sans courrier de sa part nous ne pouvons retenir sa candidature.

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Gérard MARTIN	22	Vingt deux

M. MARTIN est donc élu à l'unanimité avec 22 voix.

Les membres du bureau sont donc :

Mme DUBOS Annie

Mme MOURNAUD Aurélie

M. MALFILATRE Sébastien

M. MOISSON Denis

M. CARDIEL Laurent

M. MACREL Alain

M. MARTIN Gérard

Nous sommes partis sur Présidente, Vice-Présidente et 5 membres pour le bureau.

Cependant nous avons la possibilité d'élargir ce bureau et cela avec une délibération lors d'un prochain conseil syndical si les délégués nous contactent.

10 – ADHESION A INGEAU CALVADOS

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée les missions du syndicat mixte **Ingéau**, outil d'ingénierie publique du Département du Calvados. Ce syndicat accompagne les collectivités dans la gestion de l'eau potable, de l'assainissement, mais aussi dans la gestion des eaux pluviales et la préservation de la ressource.

Considérant que le SMPH bénéficie de l'expertise technique et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposées par Ingéau pour ses projets futurs depuis février 2026.

Il convient de désigner, parmi les membres du conseil, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein des instances d'Ingéau.

Madame la Présidente propose comme :

- Représentant Titulaire : M. Laurent CARDIEL
- Représentant Suppléant : Mme Aurélie MOURNAUD

Madame la Présidente soumet au vote la présente délibération qui est approuvée à l'unanimité et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11- QUESTION DIVERSE

Il nous faut constituer la commission d'appel d'offres pour les prochains marchés que nous aurons à passer. Madame la Présidente lance un appel à candidature pour créer la commission appel d'offres. Elle précise qu'il faut 5 membres et 5 suppléants.

M. CARDIEL et M. BOULANGER sont candidats avec Mme DUBOS et Mme MOURNAUD.

Elle précise également qu'il faut constituer la commission Travaux. Cette commission n'a pas de nombre de membres imposée.

Il vous faut vous manifester auprès d'Angélique afin d'intégrer ces deux commissions.

Madame la présidente remercie les membres du conseil de leur présence et met fin à la séance à 19H45.

Mme Annie DUBOS

Présidente du SMPT



M. Roméo FROT

Secrétaire de séance

